

La plainte du maire délégué de Portbail agressé par 3 hommes classée sans suite !!!!!

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 10 août 2020



Le joli petit village de Port-Bail-sur-Mer – Tous nos villages vont-ils eux-aussi devenir des enfers ?

La SAGA de la violence à l'encontre des élus locaux n'en finit pas, et même s'intensifie désormais à grande vitesse...

Le plus aberrant est que la justice ne s'en inquiète pas plus que ça, si ce n'est l'encouragement comme à l'encontre des citoyens ordinaires. En effet, encourager est la description que l'on peut attribuer à l'attitude de certains juges.

[Ainsi l'adjoint au maire de Port-Bail-sur-mer](#), Francis D'Hulst, un homme de 70 ans qui utilise la liberté de sa retraite pour les intérêts de ses concitoyens...

Victime d'une agression, le maire délégué de

Portbail en colère en apprenant que sa plainte est classée

Samedi 8 août 2020 à 18:03 – Par [Frédéric Thiébot](#), [France Bleu Cotentin](#)

Francis D'Hulst, maire délégué de Portbail sur la côte ouest du Cotentin, a été agressé cette semaine par trois hommes. Il a reçu plusieurs coups dans le dos et a porté plainte. Ce samedi, il a appris que l'agresseur n'a eu qu'un rappel à la loi et ne sera pas poursuivi pour cette agression.

==> rien que de très ordinaire de nos jours...

Le maire délégué de Portbail, sur la côte ouest du Cotentin, avait été alerté mercredi dernier qu'une tente avait été plantée dans un endroit interdit et que les campeurs avaient allumé un feu de camp près d'une pinède.

Francis D'Hulst s'était rendu sur place une première fois et en l'absence des campeurs, il avait déposé un mot sur la tente pour rappeler l'interdiction de camper à cet endroit. Le lendemain, les campeurs étaient toujours présents et le maire délégué s'est rendu sur place pour rencontrer les individus. Mais la discussion a tourné court. L'élu s'était fait insulter.

Francis D'Hulst allait appeler les gendarmes lorsqu'il a été frappé à plusieurs reprises dans le dos au niveau de la nuque. Le maire de 70 ans n'avait été que légèrement blessé. *« C'est quand même aberrant de se faire taper dessus par quelqu'un qui ne respecte rien, ni personne. »*

L'élu avait porté plainte en espérant que ça serve d'exemple et que ce genre de comportements ne se reproduise plus. Aujourd'hui il est dégoûté. **« On est dans un monde qui marche sur la tête. Il faut le punir tout de suite et ne pas attendre la prochaine fois »**, s'offusque le maire délégué.

« Je conseille à mes collègues élus qui se trouveraient dans une même situation de ne rien faire et surtout de ne pas prendre de risques parce que le parquet ne suit

pas », déclare Francis D'Hulst en colère.

==> Après on se plaindra qu'il n'y a plus assez de candidats aux mairies...

Et la morale de l'histoire ?

Elle nous est donnée par le JDD, à la fois un bilan des agressions depuis le début de l'année et encore les larmoiements et les indignations habituels... les solutions vaseuses... les textes sans aucun effet ! On peut apprécier ci-dessous !!!

INFO JDD. 233 maires et adjoints ont été agressés en 2020

Depuis janvier dernier, 233 maires ou adjoints ont été agressés physiquement, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur que s'est procurés le JDD. L'an passé, on en dénombrait 198 à la même époque. Les violences contre les élus municipaux sont donc en progression, alors qu'elles étaient déjà en hausse en 2019, avec 383 agressions sur l'année contre 361 en 2018. Et la série noire se poursuit : après le maire de Miribel-les-Echelles (Isère) fin juillet, et celui de Saint-Philippe-d'Aiguille (Gironde) mardi dernier, l'édile de Croisilles (Pas-de-Calais) a été agressé vendredi soir après avoir été appelé pour tapage nocturne. Légèrement blessé, il a été hospitalisé et a porté plainte.

==> 233 maires agressés, malgré nos près de 3 mois de confinement !!!

« Cette situation n'a que trop duré et exaspère l'ensemble des maires, réagit l'Association des maires de France (AMF). Au-delà de la compassion, le gouvernement doit passer aux actes s'il veut vraiment les protéger. » Un an après la mort de l'édile de Signes (Var), Jean-Mathieu Michel, renversé par une camionnette dont il voulait verbaliser les occupants, qui jetaient illégalement des gravats, « les

présumés responsables de sa mort ne sont toujours pas passés en jugement », s'indigne l'association présidée par François Baroin, qui demande « que les sanctions interviennent plus vite », et qu'elles « soient spécifiques et aggravées ».

==> Baroin, tel le corbeau sur son arbre perché, que du blabla même si ne tient pas à lâcher son fromage... Tout cela ne sert à rien si pas appliqué !

L'élue hésite désormais à intervenir seule.

Des mesures ont pourtant été prises, en décembre, dans le cadre de la loi Engagement et proximité, avec notamment un renforcement de la protection juridique des élus. Dans une circulaire de novembre, le ministre de la Justice d'alors, Nicole Belloubet, avait par ailleurs demandé aux procureurs « une politique pénale ferme » en cas d'agression d'élus locaux ou de parlementaires.

==> T'as vu les gueules de la protection juridique des élus et de la politique pénale ferme...

Avec Philippe Bas, président Les républicains, accompagnement et soutien moral !

Mais le compte n'y est pas pour Philippe Bas, président (Les Républicains) de la commission des lois du Sénat, qui a écrit jeudi au Premier ministre, Jean Castex, pour demander « un véritable plan gouvernemental pour la sécurité des maires ». « Je dis au Premier ministre qu'il faut absolument mettre en place dans les préfectures une cellule qui apporterait conseils, accompagnement et soutien, y compris moral, aux maires et à leurs adjoints en cas d'agression, explique-t-il au JDD. Car le maire est souvent tenté dans ces situations de se décourager et de laisser tomber. Or nous ne devons rien laisser passer. » Le président (LR) du Sénat Gérard Larcher plaide également, « pour un renforcement de la protection des élus locaux »

dans le cadre des textes sur la décentralisation qui devraient être soumis prochainement au Parlement.

==> Ca me rappelle les sonneries de cellules de soutien et d'écoute qui se multiplient tous azimuts pour ne prendre aucune disposition ferme (Dans l'EN, dont je viens, on connaît bien) !

« Il faut que ça s'arrête », lance Chantal Gantch, maire de Savignac-de-Lisle (Gironde), 550 habitants. Elle en est à sa troisième plainte, pour des insultes et menaces proférées depuis plusieurs années par le même individu. « Les gendarmes font leur travail, souligne-t-elle. Ils transmettent à la justice, mais il ne se passe rien derrière. » L'élue hésite désormais à intervenir seule en cas de conflit de voisinage ou de tapage nocturne.

« Le problème, c'est la réponse pénale ».

« Nous avons soutenu la loi Engagement et proximité, mais on voit bien que ce n'est pas efficace, constate Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'AMF. Le problème, c'est la réponse pénale, qui n'est pas assez rapide. Ça donne un sentiment d'impunité. »

« Il faut donner un coup d'arrêt à une forme d'acceptation d'un phénomène inacceptable », plaide donc Philippe Bas. Reprenant des propositions formulées en octobre par le Sénat, il demande que la prise en charge des frais de justice pour un maire agressé soit déclenchée sans qu'il y ait besoin d'un vote du conseil municipal*. Il veut aussi permettre aux édiles de mutualiser les polices municipales ou de recourir, en cas de violation d'un arrêté municipal, à des amendes forfaitaires.

**==> la prise en charge de la défense existe dans la FP, efficacité ???*

Ces propositions font l'objet de discussions dans le cadre de la réflexion sur le « continuum de sécurité* » qui doit

permettre de faire coopérer les forces de sécurité de l'Etat, la police municipale et la sécurité privée, assure-t-on au ministère de l'Intérieur. Les maires formant les gros bataillons des grands électeurs des sénateurs, la Haute Assemblée devrait sans nul doute se mobiliser sur le sujet d'ici aux élections sénatoriales de septembre**.

*==> *Blabla !*

**==> *C'est sûr qu'ils tiennent à leur sinécure nos sénateurs !!!*

Mesdames et messieurs les maires et élus locaux, vous êtes trop prêts du peuple, la justice n'en a rien à foutre de vous ! Tant que les juges seront des idéologues... et irresponsables jamais sanctionnés pour, non pas leurs erreurs, mais leurs fautes...

PS : Et on apprend...

« Il écope de 12 mois de prison avec sursis, de 1 100 euros de dommages et intérêts et de 800 euros de frais d'avocat »

Le conseiller délégué à la sécurité de Toussieu [avait été percuté par une voiture le 25 juillet dernier](#). Le conducteur, coupable d'avoir renversé l' élu, a été condamné pour **blessures involontaires et délit de fuite**.

==> Pour le involontaire, tu repasseras !

.../...

L'automobiliste, qui assure ne pas avoir percuté l' élu volontairement, doit par ailleurs repasser son permis de conduire.

Pour rappel, l'homme s'amusait à faire crisser ses pneus lors d'un rodéo urbain dans la commune de Toussieu, à l'Est de Lyon. Voulant faire cesser ces agissements, l' élu a alors tenté d'arrêter la voiture. Mais l'automobiliste l'a renversé avant de prendre la fuite. Retrouvé à Saint-Priest,

ce dernier a été interpellé par la police. L'élu (*n'*) avait alors eu (*que*) **3 jours d'ITT et une dizaine de jours de soins** suite aux nombreux hématomes et ongles arrachés par le passage du véhicule.